



Communiqué des sections syndicales du lycée de L'Elorn de Landerneau.

Les sections syndicales FO, SNES, SUD remercient toutes celles et ceux qui sont venu.es soutenir leur collègue convoqué au Rectorat pour avoir affiché un drapeau palestinien en papier sur son casier et une brochure d'une ONG humanitaire en salle des professeurs dénonçant la famine à Gaza.

La Rectrice n'a pas cru bon annuler la convocation de leur collègue. Pire encore, par l'intermédiaire de la DRH et de la directrice de cabinet, elle a affirmé que tout drapeau est une forme d'expression politique, et concernant le casier de notre collègue qu'aucune expression n'est tolérée au regard de la " neutralité " et du " devoir de réserve ". Les sections syndicales rappellent que seuls les hauts fonctionnaires sont soumis au devoir de réserve et que la liberté d'expression est reconnue à l'ensemble des fonctionnaires.

La rectrice de l'Académie de Rennes a ainsi confirmé que l'administration s'octroyait désormais un droit de regard sur l'affichage syndical en considérant qu'apposer un drapeau palestinien était " limite " et n'était pas syndical. Elle a confirmé que placer un drapeau palestinien sur son casier était un acte politique étant donné le " contexte " mais qu'aucun autre drapeau ne posait problème sur le panneau syndical.

Les sections FO, SNES, SUD de l'établissement jugent ces propos scandaleux et constituant une grave atteinte à la liberté syndicale. Elles rappellent la fonction internationaliste de leurs organisations syndicales qui défendent les conditions de vie et de travail dans le monde entier.

N'en déplaise à la Rectrice qui n'a pas à juger du contenu d'un panneau syndical. Les sections syndicales de l'Elorn n'acceptent pas, n'accepteront jamais aucune pression de l'administration quant à leur publication.

Le 10 février 2026